

DEBAT: FAUT-IL INTERDIRE LES COUPES RASES DANS LE MORVAN ?

Fiche « historiens ».

Document 1 :

Depuis François Ier, le flottage est une activité stratégique pour Paris. Aux XVIIIe et XIXe siècles, le bassin de l'Yonne représente entre la moitié et les deux tiers des bois de chauffage brûlés dans la capitale. Entre 1801 et 1810, environ 90 % de la consommation domestique parisienne provient du seul bois de chauffage. Certes, cette part diminue au XIXe siècle, mais le point d'équilibre (dans cette consommation) entre bois de chauffage et charbon de terre est tardif, puisqu'il ne date que de 1861. Comme la population parisienne est multipliée par 3,7 entre 1801 et 1877 et que la consommation industrielle de bois augmente, le bois flotté continue à jouer un rôle primordial jusqu'à la fin du XIXe siècle. [...]

Résumons à présent les différents types de flottages [...]. Dans tous les codes de commerce dédiés au flottage comme celui du marchand de bois Thomas écrit dans la première moitié du XIXe siècle, on découpe le flottage en deux étapes. Le flottage à bûches perdues consiste à transporter les bois en vrac sur des petits ruisseaux puis sur l'Yonne. Plus en aval, quand la rivière devient navigable avec l'augmentation de son tirant d'eau et de sa largeur, on confectionne des radeaux nommés trains de bois. En amont, sur la Haute-Yonne et dans le Morvan, les bûcherons ou mouleurs coupent les futures bûches à flotter (bois de moule ou moulée) par furetage ou jardinage. Il s'agit de ne couper que les branches ou les arbres qui ont une taille propre à confectionner la moulée. On ne coupe donc pas à blanc et cela protège la forêt qui croît sous forme de taillis. C'est plutôt une sorte d'entretien régulier des bois pratiqué à sève passée en automne et en hiver. Cela protège le couvert forestier du vent, du soleil et de la pluie. C'est pourquoi on parle de jardinage.

Lors des coupes, les ouvriers peuvent emporter l'écorce et les rames (les branches abattues impropres à confectionner la moulée) chez eux pour leur chauffage personnel. Le marchand de bois Thomas précise qu'un mouleur gagne rarement plus d'1,25 franc par jour mais qu'il se dédommage par un fagot qu'il emporte chez lui le soir. À la fin du XVIIIe siècle, le régisseur – anonyme – des terres de la Tournelle regrette d'ailleurs que cette pratique se soit généralisée à l'ensemble de la population locale. La remise en cause de cet usage en février 1848 après les événements parisiens par la propriétaire des bois de Planchez et de Frétoy dans le Morvan entraîne des troubles forestiers importants. Cette dame a en effet décidé de convertir les rames en charbonnette commercialisable. Les mouleurs harcèlent la maréchaussée dans la forêt durant plus de deux heures en lui jetant des pierres et en insultant les gendarmes qui n'arrivent pas à arrêter des délinquants insaisissables.

Une fois confectionnée, la moulée est transportée par charrois jusqu'aux ports de jetage. Comme les chemins sont boueux et mal entretenus, on a recours à des convois tirés par des bœufs. Les charroyeurs opèrent selon un système de relais. Or, à chaque portion de trajet effectuée, là aussi, le conducteur prélève une petite partie du volume transporté. Quand les bois ont été entreposés sur les ports de jetage et marqués, les « poules d'eau » (ouvriers du flottage sur les ruisseaux de la Haute-Yonne) sont chargés de jeter les bûches dans la courue. Ces ouvriers doivent également accompagner la courue pour éviter des prises. À la fin de la courue, les bois sont à nouveau empilés. Enfin, les lâchers des étangs sont synchronisés pour donner les flots, le premier d'hiver et le deuxième de printemps. Une fois le flot écoulé sur les arrêts, il est tiré, triqué (trié par marques) et empilé. [...] Une fois les bûches tirées et empilées sur les ports de Clamecy et des environs, les flotteurs confectionnent des trains de bois qui partent pour Paris durant l'été.

Dimitri Langoureau, *Flottages, vols de bois et droits d'usage sur la Haute-Yonne (fin du XVIIIe siècle-milieu du XIXe siècle)*, octobre 2018.

1. La courue est déclenchée par le lâcher d'un ou des étang(s) d'un ruisseau. Durant la courue, on flotte à bûches perdues sur le ruisseau. Les bois sont empilés au point de confluence avec l'Yonne et ils sont écoulés en un seul ou deux flots dans la rivière avec les autres bûches des autres courues.

Autres documents :



DEBAT: FAUT-IL INTERDIRE LES COUPES RASES DANS LE MORVAN ?

Fiche « représentants de l'Etat ».

Document 1 : Présent sur près de 400 000 hectares, le pin Douglas est désormais la deuxième essence la plus plantée en France derrière le pin maritime, arbre au règne sans partage dans les Landes. Ce pin d'origine nord-américaine couvre 23 000 hectares dans le seul Morvan, où il produit près de 400 000 mètres cubes de bois par an. Au début du siècle, pourtant, le massif était au contraire frappé de calvitie, occupé en partie par les champs et les pâturages, mais tout a changé après-guerre, quand une aide financière – le fonds forestier national – a lancé l'enrésinement massif des parcelles sur fond de déprise agricole.

D'autres facteurs locaux ont joué un rôle dans la progression du résineux. La tempête Klaus de 1999, par exemple, a eu de fortes conséquences dans le Beaujolais, quand il a fallu reboiser les parcelles meurtries. *"En forêt privée, cette catastrophe s'est traduite par une accélération de la monoculture du Douglas avec les risques phytosanitaires qui en découlent"*, regrettait notamment la préfecture du Rhône, dans un bilan dressé 10 ans après le drame.

Facile à cultiver, résistant, cylindrique... Le pin Douglas présente de nombreuses qualités qui l'imposent comme un candidat idéal dans les campagnes de reboisement. [...]

La question n'agit pas simplement le domaine privé mais également l'Office national des forêts (ONF), qui gère aujourd'hui un quart des forêts françaises et produit 40% du bois vendu en France. Une partie de ses agents dénoncent eux aussi une *"industrialisation"* des forêts, dans un contexte financier tendu. *"La fédération nationale du bois et les industriels ont une logique économique de gestion à court terme"*, estime Patrice Martin, secrétaire national du Snupfen (Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel), qui redoute également un recours accru aux plantations dans les forêts domaniales. L'objectif de coupe a été relevé dans le contrat d'objectif performance signé en 2016. Il prévoit désormais d'arriver *"linéairement à 6,5 millions de mètres cubes au moins en équivalent bois sur pied en 2020"*, contre 6,3 millions de mètres cubes. Miné par une dette de 320 millions d'euros qui compromet son avenir, cet établissement public à caractère commercial et industriel doit procéder à des arbitrages, sans toutefois compromettre ses missions de service public.

Source : https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/enquete-franceinfo-quand-l-industrialisation-transforme-le-visage-des-forets-francaises_3082567.html

Document 2 : Le Morvan constitue une véritable région naturelle comprise entre le plateau nivernais et les plateaux calcaires bourguignons. On se plaît à le nommer « promontoire du Massif Central ». Petite montagne granitique au milieu des terrains sédimentaires, le Morvan relie les villes de Château-Chinon, Autun, Saulieu, Avallon et Lormes. La région forestière du Morvan est densément boisée. Elle recouvre 256 700 ha dont 48% de forêts en constante progression depuis les années 1950, période durant laquelle le Fond Forestier National a été très actif en matière d'aide à la reforestation. [...]

Vaste territoire qui correspond à quelque chose près au Parc Naturel du Morvan, le massif forestier du Morvan fait l'objet de toutes les attentions. Ses essences résineuses et feuillues sont convoitées d'un point de vue économique sous l'œil de la Charte forestière du Morvan. [...]

De tout temps modelée par la main de l'homme, la forêt Morvandelle est aujourd'hui un atout économique tant d'un point de vue forestier que touristique pour toute une région. [...]

Le Morvan (anciennement Morvand) est un massif de basse montagne situé en Bourgogne-Franche-Comté, aux confins de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Petite montagne granitique dont l'altitude varie entre 300 et 900 mètres, le Morvan a été formé il y a 300 millions d'années.

Source : <https://www.the-forest-time.com/fr/guides-des-pays-et-regions/france/le-massif-forestier-du-morvan-entre-exploitation-et-developpement-touristique-640289832>

Voir également :



DEBAT: FAUT-IL INTERDIRE LES COUPES RASES DANS LE MORVAN ?

Fiche « représentants du Parc Naturel du Morvan ».

Document 1 : Les huit objectifs de la quatrième charte forestière du Morvan.

- Dialogue local
- Amélioration du foncier forestier
- Animation d'un réseau d'élus référents
- Préservation des services écosystémiques et de la biodiversité
- Diversification des essences et des modes de sylviculture pour s'adapter au changement climatique
- Renforcement des infrastructures
- Valorisation locale des ressources par des PME et des artisans
- Expérimentation et innovation

[...]La charte forestière de Territoire, outil conçu par le ministère de l'Agriculture, vise à rassembler tous les acteurs d'un territoire forestier autour d'un projet commun pour ce territoire, en faisant l'effort d'intégrer les préoccupations parfois contradictoires des divers usagers et des propriétaires et gestionnaires de la forêt.

L'objectif est essentiellement de créer une animation permettant d'identifier et de partager des enjeux, d'imaginer des solutions qui prennent en compte à la fois les préoccupations sociales, économiques et environnementales, puis de les mettre en œuvre par une collaboration des acteurs impliqués dans la démarche.

Source : <https://www.parcumorvan.org/le-parc-en-actions/la-foret-et-la-filiere-bois/la-charte-forestiere/>

Document 2 : "Non, une charte ne peut pas dire la loi. Dans un parc, il est interdit d'interdire." Voilà qui résume les mois de travail - et le bras de fer avec l'État - du Parc du Morvan dans l'élaboration de sa charte 2020-2035. Dans sa rédaction, issue du comité syndical qui s'est tenu en juin, le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) insistait sur sa volonté de vouloir préserver les forêts morvandelles, notamment des coupes rases. Ses représentants demandaient aussi à être consultés lors de l'élaboration des plans de gestion et autorisations de coupes. Ils réclamaient, entre autres, l'abaissement du seuil d'autorisation des coupes à blanc de 4 à 0,5 hectare sur le territoire du PNRM. Soumis en août au ministère de la Transition écologique, le projet de charte a reçu un avis favorable, sous réserve de modifications à apporter à la copie. Il propose ainsi de favoriser et faciliter le dialogue entre le Parc et les acteurs forestiers.

Le Parc contraint de revoir sa copie.

"Il semblerait que nombre des engagements que nous demandions à l'État ne peuvent être intégrés dans une charte", constate le président du PNRM, Sylvain Mathieu. Ce dernier propose donc de "ne pas prendre de risque, et de tourner la page sur cette charte qui a déjà nécessité trois ans de travail."

Ainsi, les élus se sont-ils prononcés à la majorité (une voix contre et quatre abstentions) pour une reformulation du document, notamment sur les enjeux de la gestion forestière. Le PNRM se voit donc contraint de renoncer à ses principales demandes. [...]

"Le code forestier encadre déjà toutes les procédures, il n'y a donc pas d'avis à donner pour les personnes tierces. Néanmoins, le ministère formule des propositions sur ce point. Même s'il ne s'agit pas de ce que l'on attendait, cela ouvre des perspectives pour poursuivre les discussions avec le centre national de la propriété forestière (CRPF) et l'ensemble des acteurs forestiers, précise Jean-Philippe Caumont, le directeur du Parc. C'est une rédaction de compromis qui permet de maintenir les objectifs que l'on s'était fixés, dans un cadre sécurisé du point de vue légal. On sent qu'une ouverture est possible."

Source : *Le Parc du Morvan valide sa charte 2020-2035 mais doit renoncer à ses exigences sur la gestion forestière*, L'Yonne républicaine, 11/12/2019.

Voir également :



DEBAT: FAUT-IL INTERDIRE LES COUPES RASES DANS LE MORVAN ?

Fiche « exploitants ».

Document 1 : Fruytier Bourgogne est une scierie industrielle implantée à La Roche en Brenil spécialisée dans le sciage du douglas provenant des forêts avoisinantes du Morvan. Fruytier Bourgogne fabrique des produits et solutions bois (planches, madriers, lambris, ...) adaptés à chaque secteur professionnel (charpentiers, emballeurs, grande distribution, négoce, ...). Fruytier Bourgogne, membre du groupe Fruytier, acteur européen de premier plan dans le secteur de la première et deuxième transformation du bois résineux. Fruytier Bourgogne emploie 89 personnes et poursuit son développement. Outre le sciage, Fruytier Bourgogne peut livrer dans des délais très courts grâce à ses installations de dernière génération des bois sciés, séchés, trempés, et rabotés.

Source : <http://www.fruytierbourgogne.com/>

Document 2 : Certains reprochent aux forestiers de terrain de ne pas être assez à l'écoute des attentes de la société, ou encore de faire preuve d'un manque de pédagogie sur leurs actions. Les forestiers n'ont pas attendu la « Marche pour le Climat » pour susciter une prise de conscience chez les citoyens. Depuis bien longtemps nous créons des passerelles entre le monde de la ruralité et celui de la ville. J'en veux pour preuve la création de la certification PEFC, à l'initiative des forestiers privés dès 1999. Ce label a pour mission de renforcer le contact avec le consommateur afin qu'il prenne conscience de l'importance de la gestion durable des forêts. Cette certification forestière intègre dans sa gouvernance la société civile à travers les ONG environnementalistes et notamment France nature environnement (FNE) mais aussi le monde de la chasse, de l'agriculture et les associations de consommateurs.

Autres exemples qui illustrent la concertation forêt-société : les documents de gestion durable que les forestiers ont mis en place depuis les années 1960. Validés par l'Etat, ils sont rédigés dans le respect des SRGS (schémas régionaux de gestion sylvicole) eux même soumis à enquête publique. N'oublions pas également qu'actuellement se finalise, après une concertation ouverte à tous, les Plans Régionaux de la Forêt et du Bois.

Une coupe en forêt, ça choque quand on ne comprend pas ! Et pourtant ce n'est qu'une récolte qui fait partie des opérations sylvicoles essentielles à mener pour assurer la gestion d'un massif. Ce bois récolté en circuit court, fait vivre nos campagnes et que nous le retrouverons dans nos charpentes, nos maisons, nos meubles, nos livres, nos emballages ou nos chaudières...

Source : [https://www.environnement-magazine.fr/biodiversite/article/2020/07/23/129753/tribune-ecoutons-aussi-ceux-qui-
font-foret](https://www.environnement-magazine.fr/biodiversite/article/2020/07/23/129753/tribune-ecoutons-aussi-ceux-qui-font-foret)

+ doc 1 page 341 et :



DEBAT: FAUT-IL INTERDIRE LES COUPES RASES DANS LE MORVAN ?

Fiche « opposants au projet ».

Document 1 : Ce n'est en apparence qu'un simple chemin au cœur du massif des Ribaudets dans le Morvan. Mais le projet qui l'entoure soulève la polémique. La mairie de Lavault-de-Frétoy, à la demande d'exploitants forestiers, **veut transformer une portion d'un kilomètre de ce chemin en route forestière**. Pour faciliter le déplacement des véhicules qui transportent ou découpent du bois. [...] Opposé au projet, un collectif d'habitants a lancé une pétition en ligne "*De plus en plus, on peut constater que le massif forestier du Morvan est complètement industrialisé*", témoigne une opposante au projet de route.

Source : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/nievre/polemique-autour-projet-route-forestiere-morvan-1672005.html>

Document 2 : *Au bout de ce chemin bucolique, il y avait un talus. C'était le meilleur endroit pour une virée romantique.* En ce 30 novembre pluvieux, les chaussures de Nicolas Henry font craquer les rémanents et les souches de hêtres et de chênes, témoins sans vie du passage récent des abatteuses. "*Ça ne vous fait rien de voir ça ?*, questionne le coprésident du collectif Adret Morvan. *C'est quand même un spectacle de désolation.*" Ces coupes rases ne sont pas cantonnées à la commune de Brassy (Nièvre). Leur multiplication inquiète des militants environnementaux et certains responsables politiques – le député La France insoumise Ugo Bernalicis a récemment évoqué une "*malforestation*" pour dénoncer la supposée progression des monocultures de résineux aux dépens des forêts de feuillus françaises.

La parcelle visitée sera bientôt plantée en pins Douglas, comme tant d'autres dans le secteur. Pauvres en biodiversité, ces monocultures s'inspirent des modèles productivistes de l'agriculture. "*Ils font des champs de maïs*", résume Régis Lindeperg, l'autre coprésident du collectif Adret Morvan. Les arbres seront tous coupés quand ils mesureront 40 centimètres de diamètre. Alors, une coupe rase laissera la place à une nouvelle plantation. Ce cycle d'une quarantaine d'années est un peu court pour le Douglas, une essence qui peut atteindre deux siècles. "*A cet âge-là, les arbres sont encore trop jeunes pour nourrir le sol*", poursuit Régis Lindeperg en visitant une parcelle voisine déjà plantée. De jeunes Douglas bien alignés élancent leurs troncs vers les cieux, sans tolérer aucune présence de bouleaux, de hêtres ou de chênes. Cet entre-soi empêche la mise en place d'arbustes et d'un sous-couvert végétal, car la densité du boisement ne permet pas à la lumière de percer jusqu'au sol. C'est propre et net, d'autant que les résineux peinent à produire de l'humus sans la complémentarité des feuillus.

Le militant dénonce également le bilan carbone de ces monocultures, notamment quand le boisement en résineux remplace du feuillu après un nettoyage en règle de toutes les souches et de toutes les branches.

Source : https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/enquete-franceinfo-quand-l-industrialisation-transforme-le-visage-des-forets-francaises_3082567.html

+ Doc 2 page 341

et :

